

RAPPORT
ANNUEL
AVRIL 2023

AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK France

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	16
Informations réglementaires	17
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	32
Annexes aux comptes annuels	33
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'Actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	47
Annexe(s)	50
Information SFDR	51

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Non applicable

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds, sur un horizon de placement de cinq ans, est la recherche de performance en s'exposant aux actions européennes liées aux produits et technologies respectueux de l'environnement, tout en gardant un profil équilibré d'expositions aux actions et aux actifs peu risqués. Le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise). A titre indicatif, l'allocation d'actif cible est de 90% d'actions européennes et 10% en produits dérivés et produits monétaires. En tenant compte de la couverture, l'exposition nette cible est de 40% en actions et 60% en équivalent monétaires.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

L'univers d'investissement du fonds est centré sur les actions européennes du MSCI Europe. Sont particulièrement sélectionnés en portefeuilles des titres vifs de sociétés éligibles au PEA et ayant des activités liées à l'environnement écologique, plus particulièrement les secteurs thématiques précisés au paragraphe 3 de l'étape 1 ci-après. Le fonds est géré de manière active, l'équipe de gestion cherchant à être réactive aux évolutions des marchés actions avec un pilotage dynamique du niveau d'exposition (via des dérivés). Aussi, afin d'effectuer une couverture totale ou partielle d'un risque, le fonds pourra avoir recours aux instruments dérivés dans la limite de 10% de l'actif net. Dès lors, la stratégie de couverture permet de construire un profil d'investissement équilibré, dont l'allocation cible est de 40% d'exposition aux actions et 60% aux produits de taux. La sélection de valeurs conjugue à la fois la recherche de performance financière qui s'appuie sur une analyse fondamentale et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers une analyse extra-financière détaillée ci-après. Le processus d'investissement prévoit ainsi 1°) l'encadrement préalable de l'univers d'investissement via des analyses financière et extra-financière des émetteurs de chacun des titres de l'univers d'investissement, l'exclusion de certains émetteurs et l'intégration des principes de gestion ESG d'Amundi et 2°) la construction d'un portefeuille basée sur la sélection de titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Risque actions :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque lié à la sur-exposition :

L'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPC au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPC, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie :

L'OPC est exposé au risque de réinvestissement et/ou à la remise en garantie des titres reçus à titre de collatéral. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser en fonction de la fluctuation des titres réutilisés ou des titres acquis par investissement du collatéral espèces reçu.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Compte rendu d'activité

Mai 2022

Des forces contradictoires se sont affrontées sur le marché au cours d'un mois de mai volatil pour les actions, l'Euro Stoxx 50 terminant le mois en baisse de -0,4%, après une chute de plus de 7% au milieu du mois. Les investisseurs sont tiraillés entre l'impact d'une inflation toujours élevée et la politique des banques centrales, tout en constatant que la croissance future pourrait être plus faible que prévue. Néanmoins, alors que les indices mondiaux se rapprochent de leurs territoires baissiers, la chasse aux bonnes affaires est d'actualité. D'un point de vue sectoriel, nous ne sommes pas autorisés à investir dans le secteur de l'énergie en raison de nos critères d'exclusion en matière d'ESG. Ce positionnement nous a été défavorable, l'énergie ayant été l'un des secteurs les plus performants du marché. En termes de titres, notre position dans la société Publicis (détenue dans le cadre de notre thème « engagement ESG ») a sous-performé. Alors que les nouvelles concernant les entreprises étaient peu nombreuses, les actions plus cycliques ont été mises sous pression. Notre investissement dans SCA (détenue dans le cadre de notre thème Agriculture/Forestier) a fait l'objet de prises de bénéfices compte tenu de la récente surperformance relative. D'un point de vue positif, notre investissement dans Alstom (détenue au sein de notre thème Mobilité durable) a contribué positivement. Cette action a été mise sous pression récemment, les investisseurs ayant remis en question l'intégration des récentes opérations de fusion et d'acquisition. Toutefois, en mai, les investisseurs semblent avoir profité de l'opportunité de valorisation au vu de la récente sous-performance de l'action. Enfin, Yara (détenu au sein de notre thème Agriculture/Forestier) a contribué positivement car la société continue de bénéficier d'une forte demande pour les produits fertilisants. Dans cet environnement de marché, notre protection s'est légèrement dépréciée. Néanmoins, nous continuons à gérer activement cette protection afin de réduire son coût dans les marchés en hausse ou stable, tout en restant bien positionnés en cas de nouvelles baisses.

Juin 2022

Le mois de juin a vu une forte correction des marchés, l'Euro Stoxx 50 ayant perdu -8.8% du fait des révisions sur la croissance future et des données macro-économiques plus faibles qu'attendues. Les investisseurs, quant à eux, sont à l'affût de tout signe indiquant que l'inflation a atteint son pic et que la politique des banques centrales va se normaliser plus rapidement que prévue. Du côté positif, ce sont nos positions les plus défensives qui ont bien performé. Dans le secteur de la santé, notre position dans la société pharmaceutique Astrazeneca a surperformé. Dans le secteur des services de communication, notre position dans la société néerlandaise KPN s'est bien comportée, les investisseurs ayant privilégiés les secteurs avec un faible bêta. En revanche, certaines de nos positions au sein du secteur industriel ont pesé. Ici, Kingspan a sous-performé après que la société a annoncé une détérioration des marchés finaux avec, entre autres, une baisse du volume des prises de commandes des panneaux isolants. Dans le secteur technologique, notre position dans Infineon a également été négative. Avec la hausse des taux d'intérêt, certains de ces secteurs plus sensibles aux taux (tels que l'IT) ont été mis sous pression et Infineon a été victime de cette dynamique en juin. Dans ce contexte du marché, notre protection a contribué positivement à la performance du fonds. Nous continuons de penser que l'environnement restera favorable à notre stratégie tant les nombreuses incertitudes actuelles demeurent.

Juillet 2022

Les indices S&P 500 et Euro Stoxx 50 ont nettement rebondi au cours du mois de juillet. Le S&P gagne +9.2% et l'Euro Stoxx 50 +7.5%. L'inflation reste pourtant très élevée et les banques centrales ont poursuivi leur cycle de hausse de taux pour tenter de la juguler. Les investisseurs ont, cependant, été rassurés par des signaux macroéconomiques positifs et par une saison de résultat globalement satisfaisante des deux côtés de l'Atlantique. Ce mois a été difficile pour le portefeuille en termes relatifs, avec une performance inférieure à celle de l'ensemble du marché. D'un point de vue sectoriel, le portefeuille a perdu du terrain dans les secteurs de la consommation discrétionnaire, des matériaux et des services de communication. D'un point de vue plus positif, notre absence d'exposition à l'énergie (pour des raisons d'ESG) a été un atout lorsque les prix du pétrole se sont retournés en juillet au cours du mois. Au niveau des actions, dans le secteur des matériaux, notre participation dans le fabricant de pâte et de papier Svenska Cellulosa est restée à la traîne, car l'entreprise a mis en évidence une certaine faiblesse dans son activité papier et la demande sous-jacente a ralenti. De même, le retournement des prix des matières premières a été un vent contraire pour l'entreprise chimique Yara, étant donné son exposition au secteur agricole.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, notre participation dans le fabricant de vêtements de sport Adidas a été pénalisée par le ralentissement de la demande (principalement en Chine) qui a suscité une certaine nervosité chez les investisseurs. Enfin, du côté négatif, certaines de nos positions défensives, comme KPN dans le secteur des télécommunications, ont souffert. D'un point de vue plus positif, notre participation dans l'entreprise de médias et de publicité Publicis s'est bien comportée étant donné son exposition plus cyclique. Du point de vue du positionnement, le portefeuille reste bien équilibré d'un point de vue stylistique. Nous conservons une orientation plus défensive en restant surpondérés dans les services de communication et les soins de santé, tout en étant sous-pondérés dans l'énergie (pour des raisons ESG) et les technologies de l'information. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Août 2022

Les marchés actions, de part et d'autre de l'Atlantique, finissent le mois en forte baisse impactés par le discours très ferme de Jérôme Powell sur l'engagement de la FED à lutter contre l'inflation. Cette politique de relèvement des taux devrait avoir un impact sur la croissance et a effacé une bonne partie du regain d'optimisme observé durant tout l'été. L'Euro Stoxx 50 perd -5.1% et le S&P 500 perd -4.1%. La performance du portefeuille actions a été en ligne avec celle des marchés actions européens au cours du mois. Du côté positif, la société spécialisée dans la production et la commercialisation de papiers et de bois Svenska Cellulosa s'est bien comportée. Cette société a un profil plus défensif en raison de sa forte détention d'actifs, ce qui a été favorisé dans un contexte de marché plus volatil. Par ailleurs, notre position sur le distributeur de nutriments pour végétaux sous forme d'engrais Yara a rebondi en août en raison de la remontée des prix des matières premières. Enfin, la société pharmaceutique AstraZeneca s'est bien comportée, les investisseurs s'étant réfugiés vers certains des noms les plus défensifs du marché. En revanche, notre position sur l'équipementier sportif Adidas a pesé sur la performance, la démission de son PDG ayant provoqué une certaine nervosité chez les investisseurs. La société pharmaceutique Sanofi a également affiché une performance négative. En effet, les inquiétudes persistantes concernant le lien entre l'un de ses médicaments historiques et le cancer ont assombri le sentiment à l'égard de ce nom au vu de la menace d'un litige. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Septembre 2022

Les marchés actions finissent le mois en forte baisse, impactés par la hausse continue des taux américains et européens dans un contexte géopolitique toujours aussi incertain. Cette politique agressive de relèvement des taux inquiète de plus en plus les marchés qui anticipent désormais une récession. Le S&P 500 perd -9.2% et l'Euro Stoxx 50 perd -5.5%. Du côté de la Chine, le HSI baisse de -13.1% et revient même sur des niveaux que nous n'avions pas vu depuis la grande crise de 2008/2009. Les volatilités réalisées ont augmenté et plus particulièrement sur les classes d'actifs taux et changes. Ces soudaines tensions se sont diffusées à toutes les classes d'actifs et ont propulsé plus haut les indices de volatilités implicites court-terme tels que le VIX ou VSTOXX. Le VIX gagne +5.7 points à 31.6% et le VSTOXX gagne +2.8 points à 30.7%. Coté actions, notre position sur l'entreprise de médias Publicis a enregistré une bonne performance, le cours ayant récupéré de sa faiblesse récente. De même, notre position sur la société pharmaceutique française Sanofi a contribué positivement. Le titre a été sous pression au cours des derniers mois en raison des préoccupations relatives aux litiges en cours. Cependant, en septembre, les investisseurs ont semblé considérer que la valorisation était devenue attractive, soutenant ainsi le cours de la valeur. Enfin, la société de réassurance internationale Hannover Re a enregistré de bonnes performances. Ici, la combinaison de son profil plus défensif et d'une saison des ouragans plus clémente aux États-Unis (jusqu'à récemment) a constitué un soutien naturel. A l'inverse, Adidas a continué à sous-performer. La faiblesse des résultats, associée à un récent changement de direction, a jeté un voile sur le cas d'investissement. Notre position sur la société de logistique Deutsche Post a également souffert, car l'un de ses grands concurrents aux États-Unis a émis un avertissement sur les bénéfices, ce qui a suscité la nervosité des investisseurs. Enfin, Kingspan a sous-performé. Compte tenu des perspectives plus préoccupantes pour les marchés de la construction en raison de la hausse des taux, le titre a reculé. Dans une perspective plus long terme, nous pensons que la société est bien positionnée dans des secteurs structurellement attractifs et nous maintenons donc notre position. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Octobre 2022

Le mois a été marqué par un regain d'optimisme sur les marchés actions développés. Les anticipations d'un éventuel « pivot » des banques centrales, accompagnées d'un positionnement très défensif de la plupart des investisseurs a conduit à un fort rebond durant la deuxième quinzaine du mois. Ainsi le S&P 500 s'adjuge 8.1% sur le mois, l'Euro Stoxx 50 s'apprécie quant à lui de 9.1%. Du côté de la Chine, la politique de zero-covid inquiète toujours autant les investisseurs et les marchés se rapprochent encore plus de ses plus bas atteints durant la crise financière de 2008. Dans ce contexte favorable aux actifs risqués, les volatilités des indices actions sont malgré tout restées soutenues avec des mouvements en cours de journée assez marqués. Compte tenu du rebond du marché, le positionnement plutôt défensif du portefeuille a contribué négativement à la performance. Au niveau des titres, Adidas a continué de reculer, les investisseurs s'inquiétant de plus en plus de l'impact de l'inflation sur les résultats ainsi que de celui des problèmes auxquels les marques occidentales sont confrontées en Chine. KPN a également perdu du terrain, les investisseurs privilégiant certains titres au bêta plus élevé en raison du rebond cyclique. De manière plus positive, notre position sur l'entreprise chimique Yara s'est bien comportée suite à la publication de bons résultats. De son côté, BMW a contribué positivement. Ici, les attentes autour des résultats pour le troisième trimestre ont été positives car les volumes et les prix semblent solides au sein du secteur. De plus, la marque allemande a récemment intensifié ses investissements dans sa capacité de production de véhicules électriques, notamment aux États-Unis et en Chine. Cette initiative a été bien accueillie par le marché, qui y voit un puissant moteur de croissance future. Du point de vue du positionnement, nous avons quelque peu augmenté le caractère cyclique du portefeuille en octobre, même si le positionnement global reste défensif. Plus précisément, nous avons vendu notre position sur le constructeur immobilier allemand Vonovia en raison de son actuelle situation financière. Nous avons également réduit notre position sur Sanofi en raison des risques de litige en cours. Du côté des achats, nous avons augmenté notre exposition aux banques en renforçant nos positions sur Unicredit et KBC. Nous avons également construit une nouvelle position sur Michelin. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Novembre 2022

Les premiers signes d'un ralentissement de l'inflation, un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales et également une probable réévaluation de la politique zéro Covid en Chine ont réconfortés les marchés en novembre. L'Euro Stoxx 50 gagne 9.7% et le S&P 500 gagne 5.6%. Les volatilités réalisées ont entamé une tendance baissière avec quelques belles journées agitées lors de hausses des marchés. Les indices de volatilités implicites court-terme tels que le VIX ou VSTOXX ont également corrigé. Le VIX perd -5.3 points à 20.6% et le VSTOXX -3.6 points à 21.2%. Le portefeuille a souffert du fort rebond du marché en novembre. Du côté positif, notre position sur CNH Industrial a affiché une très bonne performance après la publication de solides résultats au troisième trimestre, grâce à de bons fondamentaux dans le secteur agricole. Il convient également de noter la bonne performance d'Infineon, qui a bénéficié du rebond général du marché, en particulier dans les secteurs plus cycliques et de croissance. De plus, la société a relevé ses prévisions de bénéfices pour 2023 grâce à la forte demande de puces dans les véhicules électriques et les marchés finaux des énergies renouvelables. En revanche, notre position sur la société pharmaceutique Roche a pesé sur le portefeuille. Au cours du mois, la société a annoncé que les résultats tant attendus de son programme sur la maladie d'Alzheimer n'ont pas montré de bénéfices statistiquement significatifs. Bien qu'il s'agisse toujours d'un risque, les investisseurs avaient modélisé un certain potentiel de croissance pour ce programme dans leurs hypothèses et, par conséquent, cette mauvaise nouvelle a été accueillie assez négativement par le marché. De même, notre position sur Yara a souffert. Au cours du mois, la société a publié des résultats plutôt encourageants, profitant de la vigueur du marché des engrais. Toutefois, compte tenu de l'environnement de marché plus positif, les investisseurs ont semblé privilégier les valeurs à bêta plus élevé et plus cycliques. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye débuté en octobre et initialement alimenté par l'espoir d'un éventuel allègement des politiques monétaires. L'incertitude persiste sur les marchés, entretenue par un discours très ferme des banques centrales et ce malgré le spectre d'une récession. L'Euro Stoxx 50 a perdu -4%.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Les volatilités réalisées ont légèrement augmenté mais n'ont pas eu une grosse influence sur l'évolution de l'indice implicite court terme VSTOXX. Celui-ci a faiblement évolué au cours du mois et perd -0.3 point à 20.9%. Au niveau des titres, la société pharmaceutique Novo Nordisk a enregistré une forte performance. L'entreprise continue de bénéficier d'une forte demande pour son nouveau traitement contre l'obésité Wegovy et pour les traitements contre le diabète. Adidas a poursuivi son rebond au cours du mois, les incertitudes ayant diminué depuis la nomination d'un nouveau PDG. Enfin, KBC profite de la hausse des taux d'intérêt. En décembre, le groupe de banque-assurance belge a obtenu l'accord final du ministère irlandais des Finances pour vendre certains actifs et passifs à Bank of Ireland dans le cadre de sa sortie du pays. Du côté plus négatif, la société pharmaceutique Roche a sous-performé après la publication de son essai médical sur Alzheimer. Le médicament testé s'est avéré moins efficace que prévu. Enfin, Kerry Group et Deutsche Post ont pesé sur la performance alors qu'il n'y avait pas de nouvelles propres à ces deux valeurs en particulier. Du point de vue du positionnement, le portefeuille conserve son orientation défensive. Nous avons construit une nouvelle position sur Air Liquide, car la société possède un profil de qualité, une forte capacité à compenser l'inflation par une augmentation des coûts pour ses clients finaux et une exposition intéressante à la thématique de l'hydrogène. Pour financer cet achat, nous avons vendu notre position sur Enel suite à la hausse du titre et avons réduit notre position sur BMW pour prendre nos profits suite à la forte performance du titre. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Janvier 2023

Les marchés actions se sont fortement redressés après des signes d'atténuation de l'inflation et des risques de récession. Ce sentiment positif des investisseurs porte l'espoir d'une fin de cycle de resserrement monétaire des banques centrales plus tôt que prévu initialement. Les marchés ont également été soutenus par la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise déclenchée par la fin de la stratégie du zéro-Covid. Tous les indices sont dans le vert. L'Euro Stoxx 50 gagne +9.9% et le S&P 500 affiche +6.3%. Au niveau des titres détenus en portefeuille, Hannover Re a pesé sur la performance du portefeuille. La société de réassurance a publié des prévisions prudentes pour l'exercice 2023, ce qui a déçu le marché. Par ailleurs, le producteur d'engrais Yara International, le fournisseur de services environnementaux FCC et le groupe agroalimentaire Danone ont sous-performé. Du côté plus positif, la banque italienne Unicredit a fortement contribué à la performance ce mois-ci. La société a publié des résultats solides pour le dernier trimestre de l'année, dépassant ainsi les attentes. De plus, notre position sur STMicroelectronics a fait état d'une solide fin d'année et a révisé à la hausse ses objectifs pour 2023. À l'horizon 2023, l'entreprise devrait continuer à investir dans le marché en forte croissance du carbure de silicium pour la fabrication de tranches et de puces. Du point de vue du positionnement, nous avons réalisé des prises de profits en vendant notre participation dans la société de publicité française Publicis. Nous avons également vendu notre position dans la société alimentaire et biochimique néerlandaise Corbion après la hausse du titre au cours des derniers mois. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Février 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois de février en hausse de +1.9%, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié de certaines valeurs au sein des matériaux et de la consommation discrétionnaire. En revanche, notre exposition au secteur industriel a pesé. Au niveau des titres, Infineon et STMicroelectronics ont enregistré de solides performances. Ces sociétés ont publié de bons résultats et ont revu à la hausse leurs prévisions, ce qui a rassuré les investisseurs qui craignaient un ralentissement du cycle des semi-conducteurs. Le producteur d'engrais Yara International a été notre plus fort contributeur ce mois-ci. Ses revenus ont augmenté de 44 % et ses bénéfices nets ont été multipliés par cinq en 2022. La baisse des coûts des composants, principalement le gaz naturel, a eu un effet positif sur la rentabilité et le cours de l'action de l'entreprise. Enfin, notre participation dans la société de santé Novo Nordisk a été bénéfique. La demande de traitements contre le diabète et l'obésité est élevée et devrait stimuler la croissance de l'entreprise en 2023. A l'inverse, certaines de nos positions ont été pénalisées par la publication de prévisions prudentes pour 2023.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Nous pouvons citer le fabricant de machines agricoles et d'équipements de construction CNH, ainsi que les deux réassureurs Munich Re et Hannover Re. Du point de vue du positionnement, nous avons réalisé des prises profits sur des noms qui ont bien performé comme Unicredit, Infineon et EssilorLuxottica. Nous avons également réduit notre position sur Adidas et avons vendu notre position sur la société pharmaceutique Roche pour laquelle nous voyons moins de potentiel de hausse. D'autre part, nous avons donné plus de poids à certains noms comme la banque-assureur KBC, la société de matériaux de construction Kingspan, l'opérateur de télécommunications néerlandais KPN et Michelin. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Mars 2023

Après une forte performance en début d'année, l'Euro Stoxx 50 clôture le mois de mars une nouvelle fois en hausse (+1.95%) avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines puis de Crédit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux US et suite au rachat de Crédit Suisse par UBS en Europe. Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié de notre sélection de titres positive dans le secteur de la santé et de notre sous-exposition au secteur de l'immobilier. En revanche, les secteurs des matériaux et de la consommation discrétionnaire ont pesé sur la performance. Au niveau des titres, les sociétés de réassurance Hannover Re et Munich Re se sont bien comportées. Cette dernière a publié de bons résultats pour 2022 et a annoncé un nouveau programme de rachat d'actions, ce qui a soutenu le cours de l'action. En mars, le fabricant de vêtements de sport Adidas a présenté des perspectives rassurantes pour l'entreprise. Enfin, notre position sur la société Novo Nordisk a été bénéfique, la demande pour les traitements contre l'obésité restant élevée. En revanche, compte tenu des inquiétudes qui pèsent sur le secteur bancaire suite à la crise touchant Crédit Suisse, notre position sur BNP Paribas a également reculé. Malgré une actualité limitée autour de Michelin, CNH Industrials et le producteur d'engrais Yara International, ces valeurs ont sous-performé. En termes de positionnement, nous avons réduit notre position sur ASML et avons réalisé des prises de profits sur KPN. Nous avons vendu notre position sur la société DSM, active dans les domaines de la santé, de la nutrition et des matériaux, suite à la sous-performance du titre ces derniers mois. Par ailleurs, la récente volatilité du secteur financier a représenté une bonne opportunité pour augmenter notre position sur BNP Paribas à un niveau attractif. En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Avril 2023

L'Euro Stoxx 50 clôture le mois d'avril en hausse (+1.6%) avec une saison de publication de résultats plutôt satisfaisante. Un point d'inflexion semble se produire sur les marchés actions dans la mesure où les cours des valeurs ne suivent pas forcément les bons résultats publiés des leaders de l'Euro Stoxx 50, malgré le record historique de LVMH à devenir la seule valeur européenne à franchir le cap des 500Mds\$ de capitalisation boursière. Cependant, on peut retenir qu'en avril, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bonnes performances, les craintes concernant le secteur bancaire s'étant en partie dissipées. Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié d'une sélection de titres positive au sein des services de communication et financières. En revanche, les secteurs des technologies de l'information ainsi que l'industrie ont nui à la performance du portefeuille. Au niveau des actions, notre position sur la société française de télécommunications Orange s'est bien comportée après avoir publié de bons résultats pour le premier trimestre. La société a démontré un nouveau pouvoir de fixation des prix en Europe avec la capacité d'augmenter les prix sans impact négatif significatif sur le taux de désabonnement. De plus, plusieurs autres titres ont surperformé en avril. On peut citer ici l'éditeur de logiciels SAP, la société de réassurance Hannover Re et la société française Vinci. D'autre part, malgré des résultats positifs sur le premier trimestre, STMicroelectronics a sous-performé le marché en raison des inquiétudes des investisseurs concernant un ralentissement de la demande mondiale de semi-conducteurs. Le producteur d'engrais Yara International a déçu le marché, alors que les volumes et les prix étaient en baisse au premier trimestre. La société s'attend à ce que la demande s'améliore au deuxième trimestre, en particulier pour le marché européen. Enfin, malgré une actualité spécifique à Allianz et CNH Industrials limitée en avril, ces valeurs ont pesé sur la performance du portefeuille. Du point de vue du positionnement, nous avons réduit notre position sur ASML et pris quelques bénéfices sur Novo Nordisk. Nous avons vendu notre position dans STMicroelectronics pour réduire notre exposition à l'industrie des semi-conducteurs alors que les perspectives sont encore incertaines. Nous avons également clôturé notre position sur BMW suite à la bonne performance du titre.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

D'un autre côté, nous avons renforcé nos positions sur la société alimentaire Kerry Group, sur l'opérateur de télécommunications néerlandais KPN, sur la multinationale diversifiée DSM et, au sein du secteur financier, sur Banco Santander et encore Axa.

En complément de notre gestion active des actions, nous continuons de gérer activement notre couverture sur l'indice Euro Stoxx 50 qui vise à réduire la volatilité globale de notre portefeuille et d'atténuer les pertes en cas de baisse des marchés.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE - O (C) en devise EUR : 8,01%
- Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE - P (C) en devise EUR : -5,50%
- Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE - R1 (C) en devise EUR : 6,38%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	61 583 776,04	51 309 418,92
KONINKLIJKE KPN NV	15 532 117,87	14 847 196,02
KERRY GROUP PLC-A	10 985 618,20	6 466 190,89
SANOFI	7 672 718,78	9 662 117,10
ASML HOLDING NV	5 082 052,55	7 886 639,07
ORANGE	10 071 350,75	2 862 881,99
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	6 365 977,97	6 540 116,33
ADIDAS NOM.	5 942 822,89	6 420 546,99
ENEL SPA	3 935 849,21	7 577 185,54
PUBLICIS GROUPE SA	3 720 490,21	7 778 621,37

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 116 154 401,49

- o Change à terme : 19 026 134,26
- o Future : 49 032 000,00
- o Options : 48 096 267,23
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 450 000,00 450 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Récupération fiscale :

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai. En ce qui concerne le fonds AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE, le montant des remboursements perçus au cours de l'exercice représente 598.91 euros, soit 0.00% de l'actif net du fonds.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 182,90%.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 avril 2023**

AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 28 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.10.18 14:09:26 +0200



OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Bilan Actif au 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	182 548 745,57	100 306 221,70
Actions et valeurs assimilées	164 138 581,18	88 666 793,06
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	164 138 581,18	88 666 793,06
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	10 391 163,69	4 377 447,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 391 163,69	4 377 447,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	40,70	40,99
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	40,70	40,99
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	8 018 960,00	7 261 940,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 018 960,00	7 261 940,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	25 413 897,78	16 557 687,09
Opérations de change à terme de devises	19 026 134,26	16 166 976,97
Autres	6 387 763,52	390 710,12
COMPTES FINANCIERS	2 298 911,53	542 122,58
Liquidités	2 298 911,53	542 122,58
TOTAL DE L'ACTIF	210 261 554,88	117 406 031,37

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Bilan Passif au 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	189 222 242,01	70 056 719,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 458 566,25	27 613 629,44
Résultat de l'exercice (a,b)	2 002 158,79	1 458 659,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	182 765 834,55	99 129 007,94
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 699 360,00	2 054 825,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 699 360,00	2 054 825,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 699 360,00	2 054 825,00
Autres opérations		
DETTES	23 796 360,33	16 222 198,43
Opérations de change à terme de devises	18 745 433,60	16 050 981,66
Autres	5 050 926,73	171 216,77
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	210 261 554,88	117 406 031,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Hors-Bilan au 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0622		19 240 400,00
EURO STOXX 50 0623	49 032 000,00	
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2022 CALL 4075		1 137 055,14
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3900		27 717 145,11
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 2700		6 818 908,27
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3000	7 689 822,84	
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3800	21 604 740,36	
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 2700		2 017 227,09
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 3300		5 170 368,46
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	18 801 704,03	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Compte de Résultat au 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	37 461,01	5,18
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 057 240,47	2 556 998,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	336,16	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3 095 037,64	2 557 003,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	971,23	18,10
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 992,24	4 600,38
Autres charges financières		
TOTAL (2)	4 963,47	4 618,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 090 074,17	2 552 385,49
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 504 934,81	1 113 011,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 585 139,36	1 439 374,03
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	417 019,43	19 285,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 002 158,79	1 458 659,45

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- FR001400ALS8 - Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.
- FR0010251736 - Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.
- FR001400D815 - Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C : Taux de frais maximum de 0.45% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

2. Évolution de l'actif net au 28/04/2023 en EUR

	28/04/2023	29/04/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	99 129 007,94	94 414 278,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	110 131 871,84	15 549 480,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 840 850,24	-12 747 515,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 983 908,20	28 204 587,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 456 766,35	-2 647 277,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	10 316 832,43	5 778 887,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-25 492 179,92	-6 033 001,30
Frais de transactions	-968 715,78	-333 973,34
Différences de change	-1 619 288,83	60 590,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 062 373,90	-26 370 989,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>16 867 259,81</i>	<i>3 804 885,91</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 804 885,91</i>	<i>-30 175 875,32</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 065 498,00	1 814 566,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 369 460,00</i>	<i>696 038,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-696 038,00</i>	<i>1 118 528,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 585 139,36	1 439 374,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	182 765 834,55	99 129 007,94

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	97 128 267,23	53,14
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	97 128 267,23	53,14
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 298 911,53	1,26
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 298 911,53	1,26								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 SEK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	6 907 520,05	3,78	6 608 033,59	3,62	1 537 358,71	0,84	1 276 287,58	0,70
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres							6,55	
Créances	499 542,75	0,27	353 098,40	0,19	120 846,55	0,07	33 531,41	0,02
Comptes financiers	29 053,79	0,02	143 639,19	0,08	46 932,14	0,03	157 036,93	0,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	7 958 816,66	4,35	6 708 869,58	3,67	1 611 287,29	0,88	1 475 955,04	0,81
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/04/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	973 487,70
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	18 052 646,56
	Ventes à règlement différé	3 989 834,60
	Dépôts de garantie en espèces	1 771 803,30
	Coupons et dividendes en espèces	346 125,62
	Collatéraux	280 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		25 413 897,78
DETTES		
	Vente à terme de devise	17 754 925,29
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	990 508,31
	Achats à règlement différé	4 095 083,27
	Frais de gestion fixe	138 513,20
	Collatéraux	450 000,00
	Autres dettes	367 330,26
TOTAL DES DETTES		23 796 360,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 617 537,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	622 118,209	62 257 385,13
Parts rachetées durant l'exercice	-44 212,004	-4 652 103,84
Solde net des souscriptions/rachats	577 906,205	57 605 281,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	577 906,205	
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	469 801,388	47 864 486,71
Parts rachetées durant l'exercice	-208 928,351	-21 188 746,40
Solde net des souscriptions/rachats	260 873,037	26 675 740,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 177 797,195	
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	10 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	10 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/04/2023
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 41 092,66 0,11
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 463 819,62 1,22
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 22,53 0,44

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/04/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital Autres engagements reçus Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/04/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/04/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/04/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			10 391 163,69
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	10 391 163,69
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			10 391 163,69

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	2 002 158,79	1 458 659,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	2 002 158,79	1 458 659,45

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	305 090,98	
Total	305 090,98	

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 697 032,51	1 458 659,45
Total	1 697 032,51	1 458 659,45

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	35,30	
Total	35,30	

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/04/2023	29/04/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 458 566,25	27 613 629,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-8 458 566,25	27 613 629,44

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 894 275,09	
Total	-3 894 275,09	

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 563 786,20	27 613 629,44
Total	-4 563 786,20	27 613 629,44

	28/04/2023	29/04/2022
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-504,96	
Total	-504,96	

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/04/2019	30/04/2020	30/04/2021	29/04/2022	28/04/2023
Actif net Global en EUR	107 600 921,45	95 989 603,58	94 414 278,67	99 129 007,94	182 765 834,55
Parts AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C en EUR					
Actif net					62 422 849,19
Nombre de titres					577 906,205
Valeur liquidative unitaire					108,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-6,73
Capitalisation unitaire sur résultat					0,52
Parts AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C en EUR					
Actif net	107 600 921,45	95 989 603,58	94 414 278,67	99 129 007,94	120 332 346,85
Nombre de titres	1 045 063,226	957 792,469	889 750,732	916 924,158	1 177 797,195
Valeur liquidative unitaire	102,96	100,21	106,11	108,11	102,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,74	27,31	-33,44	30,11	-3,87
Capitalisation unitaire sur résultat	1,33	1,07	0,83	1,59	1,44
Parts AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C en EUR					
Actif net					10 638,51
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					10 638,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-504,96
Capitalisation unitaire sur résultat					35,30

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	18 950	3 021 388,00	1,65
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	109 664	4 772 577,28	2,61
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	33 413	6 468 756,80	3,54
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	57 986	1 908 029,33	1,05
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	15 430	5 253 915,00	2,88
SAP SE	EUR	66 094	8 120 308,84	4,44
TOTAL ALLEMAGNE			29 544 975,25	16,17
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	106 858	6 922 261,24	3,79
TOTAL BELGIQUE			6 922 261,24	3,79
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	10 189	1 537 358,71	0,84
TOTAL DANEMARK			1 537 358,71	0,84
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 403 707	4 472 912,36	2,45
FOMENTO DE CONSTRUCCIONES	EUR	453 243	4 156 238,31	2,27
TOTAL ESPAGNE			8 629 150,67	4,72
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	33 447	5 457 881,46	2,99
AXA	EUR	308 578	9 124 651,46	4,99
BNP PARIBAS	EUR	131 225	7 688 472,75	4,20
CAPGEMINI SE	EUR	21 505	3 546 174,50	1,94
DANONE	EUR	92 946	5 575 830,54	3,05
ESSILORLUXOTTICA	EUR	12 316	2 209 490,40	1,20
MICHELIN (CGDE)	EUR	219 667	6 332 999,61	3,47
ORANGE	EUR	674 481	7 969 667,50	4,36
SANOFI	EUR	50 092	5 009 200,00	2,75
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	41 549	6 557 263,18	3,59
VINCI SA	EUR	53 775	6 033 555,00	3,30
TOTAL FRANCE			65 505 186,40	35,84
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	69 307	6 614 660,08	3,62
KINGSPAN GROUP	EUR	93 871	5 885 711,70	3,22
TOTAL IRLANDE			12 500 371,78	6,84
ITALIE				
PRYSMIAN SPA	EUR	54 683	2 027 098,81	1,11
UNICREDIT SPA	EUR	139 582	2 504 101,08	1,37
TOTAL ITALIE			4 531 199,89	2,48

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
YARA INTERNATIONAL	NOK	190 134	6 907 520,05	3,78
TOTAL NORVEGE			6 907 520,05	3,78
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	2 627	1 506 584,50	0,82
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	534 200	6 808 379,00	3,73
KONINKLIJKE DSM	EUR	43 564	5 173 225,00	2,83
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 653 727	5 472 182,64	2,99
TOTAL PAYS-BAS			18 960 371,14	10,37
ROYAUME-UNI				
PENNON GROUP PLC	GBP	130 352	1 276 287,58	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			1 276 287,58	0,70
SUEDE				
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	532 783	6 608 033,59	3,61
TOTAL SUEDE			6 608 033,59	3,61
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	10 238	1 215 864,88	0,67
TOTAL SUISSE			1 215 864,88	0,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			164 138 581,18	89,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			164 138 581,18	89,81
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	103,277	10 391 163,69	5,68
TOTAL FRANCE			10 391 163,69	5,68
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 391 163,69	5,68
TOTAL Organismes de placement collectif			10 391 163,69	5,68
Indemnités sur titres prêtés			40,70	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0623	EUR	-1 135	-2 433 060,00	-1,33
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-2 433 060,00	-1,33
TOTAL Engagements à terme fermes			-2 433 060,00	-1,33
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3000	EUR	-2 100	-1 266 300,00	-0,69
DJ EURO STOXX 50 06/2024 PUT 3800	EUR	2 100	3 475 500,00	1,90
DJ EURO STOXX 50 12/2023 PUT 3900	EUR	1 900	2 122 300,00	1,16
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			4 331 500,00	2,37
TOTAL Engagements à terme conditionnels			4 331 500,00	2,37
TOTAL Instruments financier à terme			1 898 440,00	1,04

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	2 421 160	2 421 160,00	1,33
TOTAL Appel de marge			2 421 160,00	1,33
Créances			25 413 897,78	13,90
Dettes			-23 796 360,33	-13,02
Comptes financiers			2 298 911,53	1,26
Actif net			182 765 834,55	100,00

Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART O-C	EUR	577 906,205	108,01
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART R1-C	EUR	1,000	10 638,51
Part AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE PART P-C	EUR	1 177 797,195	102,16

OPCVM AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI EUROPE ECOLOGIE EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique :
9695007BXGTWT38ARP29

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **81,96%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,28 (B-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,80 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds	5,69%	FRA
AXA SA	Assurance	5,00%	FRA

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/05/2022** au **30/04/2023**

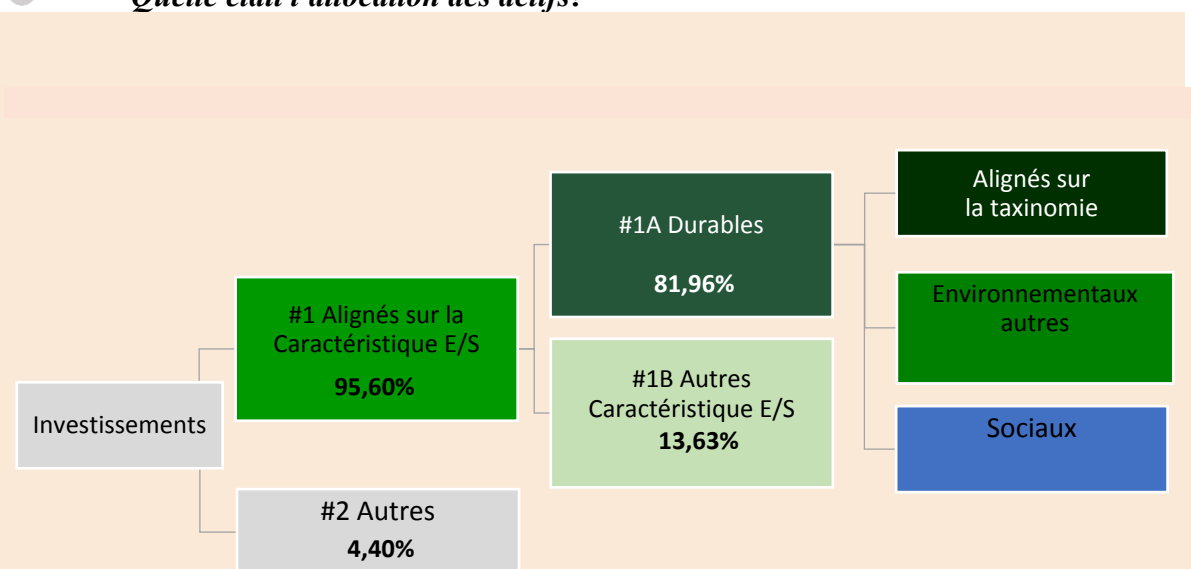
SAP SE	Logiciels	4,45%	DEU
ORANGE	Services de télécommunication diversifiés	4,37%	FRA
BNP PARIBAS	Banques	4,21%	FRA
KBC GROUP NV	Banques	3,79%	BEL
YARA INTERNATIONAL ASA	Chimie	3,78%	BRA
CNH INDUSTRIAL NV	Machines	3,73%	GBR
KERRY GROUP PLC-A	Produits alimentaires	3,62%	IRL
SVENSKA CELLULOSA AB	Papier et Industrie du Bois	3,62%	SWE
SCHNEIDER ELECT SE	Équipement électrique	3,59%	USA
HANNOVER RUECK SE	Assurance	3,54%	DEU
MICHELIN (CGDE)	Composants automobiles	3,47%	FRA
VINCI SA (PARIS)	Ingénierie de construction	3,30%	FRA
KINGSPAN GROUP	Produits de construction	3,22%	IRL



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?***

<i>Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Banques</i>	<i>11,82%</i>
<i>Assurance</i>	<i>11,42%</i>
<i>Chimie</i>	<i>10,27%</i>
<i>Services de télécommunication diversifiés</i>	<i>7,36%</i>
<i>Produits alimentaires</i>	<i>6,68%</i>
<i>Fonds</i>	<i>5,69%</i>
<i>Ingénierie de construction</i>	<i>5,58%</i>
<i>Équipement électrique</i>	<i>4,70%</i>
<i>Logiciels</i>	<i>4,45%</i>
<i>Machines</i>	<i>3,73%</i>
<i>Papier et Industrie du Bois</i>	<i>3,62%</i>
<i>Pharmacie</i>	<i>3,59%</i>

<i>Composants automobiles</i>	<i>3,47%</i>
<i>Produits de construction</i>	<i>3,22%</i>
<i>Fret aérien et logistique</i>	<i>2,61%</i>
<i>Autres</i>	<i>2,37%</i>
<i>Services informatiques</i>	<i>1,94%</i>
<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>1,87%</i>
<i>Textiles, vêtements et articles de luxe</i>	<i>1,65%</i>
<i>Équipement et fournitures de soins de santé</i>	<i>1,21%</i>
<i>Services d'eau</i>	<i>0,70%</i>
<i>Forex</i>	<i>0,15%</i>
<i>Liquidités</i>	<i>1,88%</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

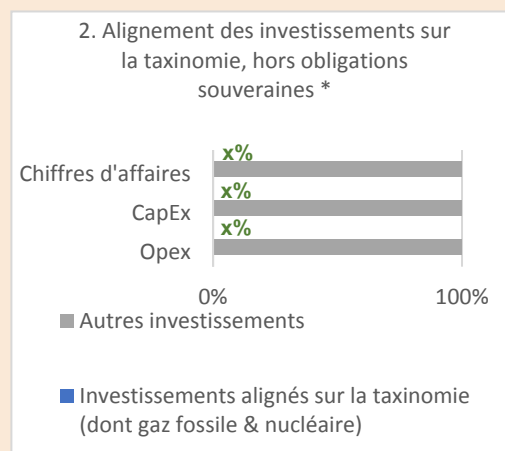
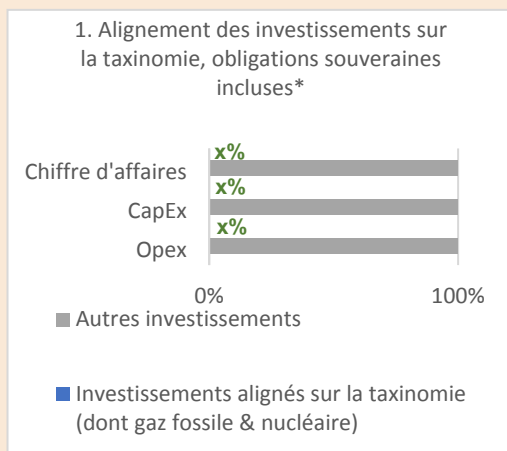
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Le symbole représente des investissements



durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com